



LÉGISLATURE 2018-2024

Programme d'action de la majorité

L'ADMINISTRATION, LES FINANCES ET LES RÈGLES ÉTHIQUES

Le monde évolue, les pouvoirs publics doivent suivre le mouvement. Une administration moderne doit donc être capable de répondre à chaque habitant.e en tenant compte de ses habitudes de communication. Les mandataires doivent, eux, répondre en tous points aux attentes des citoyens en matière d'éthique, en particulier celle qui veut que l'on se consacre à temps plein à sa commune.

La majorité s'engage à :

- Garantir que chaque membre du Collège se consacrera pleinement à son mandat. En particulier, le bourgmestre, les échevins et le Président du CPAS ne cumuleront pas avec un mandat de député et toute autre fonction – publique ou privée – de nature à empêcher les élus de rester disponibles pour l'exercice de leur mandat local sera proscrite. Toutes les fonctions, tant publiques que privées, exercées par le bourgmestre, les échevins et le président du CPAS seront communiquées au Collège qui appréciera leur compatibilité avec leur fonction de base.
- Assurer la publicité complète et individuelle des revenus liés à des mandats publics et parapublics.
- Élaborer un code de déontologie à annexer au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal qui balise les relations entre élus et citoyens.
- Ouvrir les Conseils d'administration des asbl communales à l'opposition.
- Continuer de placer la politique budgétaire sous le signe de la gestion la plus rigoureuse dans l'intérêt des finances des habitants... et des générations futures !
- Faire un recensement des différents règlements-taxe pour en évaluer l'opportunité, l'équité et l'efficacité.

- Garantir la transparence, l'éthique et la mise en concurrence loyale, dans le cadre des marchés publics, quel que soit le type de marché (procédure ouverte, procédure négociée sans publication préalable où une consultation de minimum 6 prestataires sera requise).
- Maintenir dans l'administration et dans les écoles communales les principes de la neutralité politique et philosophique des autorités publiques.
- Intensifier une politique d'embauche non discriminatoire en veillant tant que possible à ce que le personnel soit le reflet des diverses composantes de la population anderlechtoise.
- Intégrer le principe d'égalité hommes/femmes dans les différentes politiques et développer une « politique des genres », qui analyse, pour les mesures envisagées, leur différence éventuelle d'impact sur les femmes et les hommes.
- Assurer la gestion du patrimoine communal de manière planifiée et poursuivre une politique patrimoniale durable, privilégiant l'investissement à long terme, notamment en envisageant la reconstitution d'une régie foncière
- Examiner la possibilité de prévoir une retransmission vidéo du Conseil communal.
- Créer un droit d'initiative citoyenne et permettre le dépôt de résolution citoyenne sur laquelle le conseil communal doit statuer.
- Renforcer la participation pour permettre des processus participatifs en amont des projets importants. Systématiser les réunions de quartiers, les outils d'information, l'ouverture d'antennes administratives dans les quartiers et la mise en place de budgets participatifs.
- Instaurer des moments structurels et réguliers de rencontres entre le Collège et les habitants afin de développer et systématiser les expériences de participation dans les différents quartiers.
- Impulser des débats publics sur les grands enjeux communaux en amont des prises de décisions (projet parking Vaillance, piétonnier,...), à l'instar de ce qui a été réalisé à La Roue (Atelier de travail urbain). Une réévaluation de l'opportunité du projet du parking Vaillance sera réalisée en tenant compte des engagements juridiques existants.
- Mettre en place un « Point Info » qui permette, quel que soit le moyen de contact (accueil physique au guichet, numéro d'appel centralisé, mail, site web, page Facebook, etc...) de répondre immédiatement à plus de 80% des questions qui sont posées par les citoyens.
- Désignation d'un ombudsman au sein de la commune ou souscrire au service ombudsman régional qui sera mis en place.
- Ouvrir "Anderlecht contact" aux associations et aux comités de quartier.
- Profiter de la construction de la nouvelle aile de la Maison communale pour moderniser l'accueil des citoyens et intégrer dans un même lieu les guichets relatifs aux procédures pour les habitants qui sont belges non belges.

- Assurer une meilleure accessibilité de l'administration communale en termes d'horaires d'ouverture, améliorer la qualité de l'accueil à la Maison communale et dans les différents services de l'administration et élargir les services fournis à distance (internet, call center...).
- Offrir à tous les nouveaux habitants un « Kit de bienvenue » avec toutes les infos nécessaires à leur intégration réussie dans la commune (propreté, mobilité, culture, musées, écoles, etc...).
- Proposer spontanément l'inscription sur les listes des électeurs pour les élections communales à toute personne non belge entrant dans les conditions et venant s'inscrire dans la commune

DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

L'espace public fait partie de notre quotidien. Aussi, il doit être entretenu avec soin et être conçu de manière à favoriser les échanges et les rencontres. Anderlecht doit devenir une commune où les enfants pourront se déplacer seuls et en toute sécurité. La majorité veut rendre les rues de la commune plus sûres et moins encombrées en partant du principe STOP qui donne dans l'ordre la priorité aux piétons (Stappers), aux cyclistes (Trappers), aux transports publics (Openbaar vervoer) puis, enfin, aux transports privés (Privé-vervoer).

La majorité s'engage à :

- Actualiser le Plan Communal de Mobilité qui aura pour objectif de concrétiser les objectifs contenus dans ce chapitre.
- Poursuivre la mise en œuvre du «Plan Lumière» et l'actualiser.
- Poursuivre la rénovation des trottoirs et des espaces publics.
- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude participative sur la revitalisation du centre de la commune.
- Établir un programme de développement des transports publics avec les opérateurs, Stib et SNCB. Tout développement du RER devra offrir des haltes sur notre territoire afin d'améliorer la mobilité des Anderlechtois(es).
- Porter attention à la dénomination des espaces publics en favorisant la féminisation des noms des nouvelles artères et en recontextualisant les dénominations adoptées dans un certain contexte historique qui n'est plus d'actualité.
- Multiplier des espaces publics apaisés, les rues cyclables et les zones résidentielles).
- Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes par la création d'aménagements de la voirie, généraliser les zones 30 dans les quartiers d'habitation en instaurant les modalités nécessaires pour que la vitesse y soit effectivement respectée et créer une zone piétonne dans le centre historique d'Anderlecht.

- Renforcer la création des cheminements sécurisés et balisés (à pied ou à vélo) vers des lieux de grande fréquentation (les écoles, les clubs sportifs, les entreprises, les locaux de mouvements de jeunesse, les gares, les lieux de culte...).
- Baliser des parcours piétons thématiques.
- Valoriser le réseau de sentiers et de chemins (balisage, entretien et réédition des cartes).
- Poursuivre le soutien pour des aménagements favorisant la mobilité douce vers les établissements scolaires (zones 30km/h, rue scolaires, présence de gardiens de la paix devant les écoles, aménagements urbains, KISS & GO, parkings à vélos, rangs scolaires,...) ; Là ou c'est possible, limiter l'accès aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie afin de les sécuriser mais aussi de réduire la pollution (particules fines et NO2) à laquelle les enfants sont les plus sensibles (rue scolaires).
- Réserver, en période de vacances et durant les week-ends, au moins une rue par quartier pour les jeux d'enfants et pour renforcer les liens sociaux dans les rues concernées
- Améliorer la sécurité des cyclistes par des aménagements de la voirie et augmenter le nombre de parking pour vélos. Les budgets nécessaires à cette politique seront prévus au budget extraordinaire.
- Autoriser les déplacements à vélo à vitesse modérée dans nos parcs.
- Généraliser, sur le territoire d'Anderlecht, les sas cyclistes à tous les carrefours à feux, l'accès des vélos aux sites propres de la STIB, ainsi que le placement de panneaux B22 et B23 (permettant aux cyclistes de passer au rouge) partout où c'est possible et créer des rues cyclables.
- La commune organisera des séances de sensibilisation, ainsi que des séances éducatives pour permettre à ses habitants d'apprendre à rouler à vélo.
- La désignation d'un responsable de la politique cycliste (fietsmanager) qui coordonnera les actions en faveur des cyclistes et qui pourra être un point de contact pour la population.
- Augmenter la flotte de vélos communaux à destination des fonctionnaires et l'élargir aux vélos électriques.
- Évaluer la mise en œuvre du plan de stationnement et intégrer la politique communale de stationnement dans celle établie par la Région en adaptant le règlement de stationnement et en réalisant un PACS (Plan d'Action Communal de Stationnement).
- Utiliser une partie significative des recettes provenant du stationnement au profit de l'amélioration de l'espace public et de la politique de mobilité;
- Conclure des conventions avec les partenaires privés (bureaux, grandes surfaces etc) pour la mise à disposition des parkings en soirée et le we.)
- Soutenir l'extension des réseaux des stations pour véhicules partagés à Anderlecht.
- Soutenir la création de stations de recharge publiques pour voitures électriques.

- Poursuivre le fleurissement par le placement de corbeilles à fleurs et de tours fleuries dans tous nos espaces publics.
- Aménager des plaines de jeux dans tous les espaces verts, ce qui apportera de la convivialité au quartier et offrira des lieux de sorties pour les enfants n'ayant pas de jardin.
- Créer et réhabiliter des espaces verts, prioritairement dans les quartiers qui en manquent. Une attention particulière sera portée à l'amélioration du « Parc system ».
- Développer de nouveaux espaces verts de taille réduite dans les quartiers.
- Implanter des œuvres d'art dans l'espace public (sculptures, graffs...) et les bâtiments communaux.

LA PROPRETÉ

Malgré les efforts entrepris, la propreté publique reste un problème dans plusieurs quartiers de la commune. Il faut continuer à lutter contre ce fléau parce que la qualité de notre vie en commun en dépend.

La majorité s'engage à :

- Améliorer la qualité de l'espace public visant à renforcer le lien social qui accroît tant la sécurité subjective qu'objective notamment en améliorant la propreté. Un pacte de propreté sera conclu par le collège avec comme but de lutter de manière encore plus efficace contre les dépôts clandestins, les déjections canines et les comportements inciviques. Chaque membre du collège sera dans ses compétences responsable pour la prévention et sensibilisation, information à la population, et répression. A côté des taxes sur la salissure de l'espace public, les SACS seront mieux utilisées pour lutter contre les incivilités (pas uniquement le stationnement comme actuellement).
- Permettre à chaque Anderlechtois.e de vérifier – via une plate-forme on-line – à quel moment sa rue est nettoyée, quand ses avaloirs sont curés et quand les poubelles publiques sont vidangées.
- Renouveler l'engagement d'étudiants pour le nettoyage en profondeur des parcs durant l'été.
- Renforcer et encourager l'utilisation de l'application Fix My Street pour dénoncer les dépôts clandestins ou autres actes de malpropreté dans l'espace public.
- Améliorer la propreté des noyaux commerciaux, tels que la rue Wayez, en cherchant une solution concertée avec les commerçants pour la gestion des grosses quantités de déchets générés.
- Installer des poubelles-containers enterrées dans tous les quartiers.
- Installer un coin propreté dans chaque quartier où chacun pourra venir déposer gratui-

tement ses déchets chimiques, frigolite, compostage, petits encombrants, etc... Ils seront gérés par un « concierge de quartier » qui sera la personne de contact pour tous les problèmes de propreté.

- Renforcer les opérations « déchetterie mobile » dans les quartiers en collaboration avec Bruxelles-Propreté.
- Multiplier les poubelles de tri pour favoriser le recyclage ainsi que des cendriers de rue.
- Mener une réflexion sur le placement de toilettes publiques, en collaboration avec Bruxelles-Propreté et soutenir les commerçants qui ouvrent leur porte aux citoyens ayant des besoins pressants.
- Intensifier la lutte contre les dépôts clandestins.
- Poursuivre l'organisation d'« opérations propreté » en collaboration avec les services de police ainsi que l'installation de caméras mobiles pour prendre les auteurs des dépôts clandestins sur le fait.
- Renforcer l'implication des services de police et former les agents de police aux problématiques du respect de l'environnement et de la propreté.
- Amplifier les campagnes de sensibilisation à la propreté, à la réduction des déchets et au tri-recyclage (en collaboration avec Bruxelles-Propreté).
- Mener activement une politique cohérente et volontariste pour éradiquer le fléau que représentent les crottes de chien (sensibilisation, bornes de propreté, contrôle...) et le nourrissage des pigeons
- Informer chaque nouvel habitant.e des règles à suivre en matière de propreté en leur distribuant un kit de bienvenue lors de leur inscription.
- Intensifier une politique participative, notamment avec les comités de quartier, afin d'impliquer les habitants à la problématique et de cibler les problématiques des différents quartiers.

LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ

Le sentiment de sécurité dans l'espace public est la garantie que celui-ci puisse être fréquenté par le plus grand nombre et sans crainte. C'est un combat social primordial.

La majorité s'engage à :

- Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité en multipliant, par exemple, les patrouilles non-motorisées, notamment les brigades cyclistes, afin d'assurer une présence policière dans tous les quartiers.
- Mobiliser la police pour sanctionner les comportements dangereux et la conduite agressive.

- Solliciter de manière régulière l'appui de la police fédérale et de ses patrouilles équestres.
- Veiller à une juste répartition des effectifs policiers entre les 3 communes de la zone.
- Renforcer les partenariats avec la justice pour accélérer les procédures et éviter le sentiment d'impunité.
- Améliorer la formation des policiers et les gardiens de la paix en matière de bilinguisme, de communication non-violente, de gestion de la diversité, etc...
- Éviter les contrôles d'identité intempestifs et désigner d'un référent antidiscrimination au sein de la zone de police pour permettre à toute victime d'actes discriminatoires de porter plainte.
- Promouvoir le fait que la police doit être le reflet de toutes les composantes de la société, incluant notamment plus de femmes et plus d'agents issus de l'immigration.
- Présenter, tous les deux ans, un Plan Zonal de Sécurité au Conseil de Police afin de (re-) définir démocratiquement les priorités des missions policières dans les conseils zonaux de police en y intégrant un processus participatif.
- Améliorer l'accueil dans les commissariats, y compris la confidentialité.
- Intensifier la formation des policiers et des cadres administratifs de la police pour offrir un accueil exemplaire aux citoyens.
- Étendre les micro-commissariats de quartiers (koban) – tels qu'ils ont été créés à Vailance-Wayez (VIRTUS) et à Cureghem – dans d'autres quartiers de la commune pour que les contacts entre la police, les citoyen.ne.s, les commerçant.e.s et les associations puissent se développer sur le long terme et en englobant toutes les problématiques vécues par les habitant.e.s.
- Développer un dispositif de médiation de quartier pour prévenir et résoudre les conflits de voisinage, les conflits familiaux (entre autres les femmes victimes de violences conjugales) ;
- Poursuivre les travaux des cellules de prévention : « jeunes et assuétudés », « interculturelité et nouveaux arrivants », « radicalisation et polarisation »...
- Continuer la politique de fermeture systématique des établissements où on constate des trafics de drogues.
- Poursuivre et renforcer la politique de prévention sociale en maintenant les dispositifs existants.
- Articuler la politique de prévention sociale avec les politiques de l'emploi et de formation professionnelle.
- Considérer comme prioritaire la lutte contre le cyber-harcèlement des enfants et adolescents.

LES ÉCOLES, LES CRÈCHES, LA FAMILLE...

L'éducation constitue un enjeu de société majeur. Les crèches, les écoles et les activités extra-scolaires doivent être le lieu où chacun, indépendamment de son origine sociale ou culturelle, pourra s'émanciper et vivre pleinement sa vie de citoyen.ne.

La majorité s'engage à :

- Continuer à augmenter l'offre de places dans les crèches ainsi que l'offre scolaire en construisant de nouveaux bâtiments tout en investissant dans la rénovation des bâtiments existants. Concrètement, la majorité veut augmenter la capacité d'accueil des crèches en créant 480 nouvelles places et créer 750 nouvelles places dans l'enseignement maternel et primaire et 1.250 nouvelles places dans l'enseignement secondaire.
- Évaluer la faisabilité de créer une crèche proposant des horaires adaptés aux personnes travaillant en horaire décalé.
- Soutenir les investissements dans le matériel informatique et numérique dans les écoles communales. L'investissement dans le numérique doit également intégrer la formation continuée des enseignants ;
- Intensifier la politique de gratuité totale de l'enseignement maternel et primaire dans les écoles communales et élargir cette gratuité aux activités pédagogiques extra-scolaires.
- Garantir l'égalité de traitement pour tous, notamment en matière d'intervention dans les repas scolaires.
- Veiller à proposer une alimentation saine et équilibrée dans les cantines, promouvoir les collations fruits et offrir aux enfants un accès permanent à de l'eau potable (fontaines à eau).
- Soutenir l'enseignement de Promotion sociale en dotant les Cours Erasme de leur propre bâtiment.
- Assurer l'intégration et la formation continuée des enseignant.e.s (mécanisme de tutorat, ...).
- Développer le modèle « École ouverte » en offrant un large éventail d'activités parascolaires accessibles à tous.
- Susciter les initiatives des enseignants et élèves visant à organiser des activités pédagogiques animées par des acteurs extérieurs à l'école (par exemple durant les jours blancs).
- Créer des classes « inclusives » pour permettre aux enfants porteurs d'un handicap d'être scolarisés dans l'enseignement ordinaire.
- Intensifier les liens entre l'école et la culture dans ses multiples dimensions, notamment en faisant appel au savoir-faire des artistes locaux.
- Former des personnes ressources dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves aux problèmes de harcèlement à l'école et via les réseaux sociaux.

- Mettre en place des alliances éducatives innovantes avec d'autres structures (projets intergénérationnels, projets d'échanges scolaires,...).
- Favoriser la création et soutenir les associations de parents.
- Proposer un enseignement favorisant l'apprentissage du néerlandais et français.
- Sensibiliser les parents aux modes de transport collectifs ou doux pour se rendre à l'école de leurs enfants ; encourager le co-voiturage et soutenir les initiatives pédagogiques qui traitent de ce thème.
- Développer des outils d'information pour les familles et de soutien à la parentalité.
- Organiser des espaces de parole et de rencontre pour jeunes parents et leurs enfants.
- Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire, notamment via le travail des médiateurs scolaires et des services du contrat de sécurité et de prévention (Antenne scolaire ; éducateurs de rue,...)
- Soutenir les mouvements de jeunesse reconnus où les jeunes peuvent développer une autre vision du « vivre ensemble » indispensable à la cohésion sociale.
- Créer, avec le soutien des organismes communautaires ou autres, une Maison de la jeunesse supplémentaire.
- Développer une ludothèque mobile qui se déplacera dans les quartiers.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La politique économique et l'accompagnement des demandeurs d'emploi sont des leviers essentiels pour permettre à chacun.e de s'épanouir pleinement. Tous les leviers doivent donc être mobilisés pour rencontrer cet objectif.

La majorité s'engage à :

- Créer un guichet unique de l'emploi permettant d'optimiser et de simplifier l'accompagnement de la mise au travail des Anderlechtois.
- Renforcer la Mission locale dans son rôle de mise en relation des demandeurs d'emploi infra-qualifiés et des employeurs (grandes entreprises, PME ou indépendants).
- Renforcer l'action des acteurs communaux d'insertion socio-professionnelle (Mission locale, CAF, Régie des Quartiers) et étudier la faisabilité d'une entreprise communale d'économie sociale « titres services ».
- Racheter des immeubles-phares pour en faire des centres d'entreprises accessibles à l'entrepreneuriat local.
- Développer un partenariat avec les entreprises locales pour le favoriser les jobs étudiants, les stages en entreprises et la formation en alternance.

- Permettre une rencontre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs, via la facilitation des contacts et la création de réseaux entre les différents acteurs et institutions (habitants, associations, entreprises, pouvoirs publics,...).
- Favoriser les filières d'agriculture urbaine notamment celles promouvant l'insertion socio-professionnelle en facilitant la distribution des produits en circuit court.
- Favoriser le développement des groupements d'employeurs permettant de mutualiser leurs employés.
- Publier tous les marchés publics communaux abordables sur le site de la commune afin que les PME locales puissent y participer et promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les cahiers des charges de la commune
- Améliorer l'attrait des noyaux commerciaux, en améliorant la mobilité piétonne et la qualité des espaces publics, des étalages, des enseignes et des façades.
- Créer une Agence Immobilière Commerciale (AIC) au sein de la commune qui mette en relation les propriétaires des rez commerciaux inoccupés – au besoin en les rachetant – avec de jeunes commerçants ou artisans qui désirent se lancer.
- Encourager la création de logements au loyer accessible au-dessus des commerces, pour favoriser le commerce de proximité par exemple dans le quartier Wayez.
- Valoriser les productions alimentaires et artisanales locales et favoriser leur présence dans les commerces et sur les marchés de la commune (système de fidélisation, label « made in Anderlecht »,...).
- Créer un espace communal bien localisé en vue d'y assurer la distribution de produits locaux; ce lieu pourrait aussi servir de lieu de dépôt pour les GASAP.
- Valoriser les réparateurs et les transformateurs locaux.
- Revaloriser les marchés locaux en améliorant le côté bio et local pour favoriser le cycle court.
- Refuser toute nouvelle implantation commerciale de grande ampleur non intégrée aux noyaux commerciaux existants.

L'URBANISME ET LA RÉNOVATION URBAINE

L'aménagement du territoire au travers du développement des nouveaux quartiers qui se construisent, doit être un atout pour notre commune en terme de biodiversité, développement durable et économique.

La majorité s'engage à :

- Veiller au respect des délais lors de la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement.
- Améliorer l'accompagnement des demandes de permis d'urbanisme en évoluant vers une fonction de conseil pour les petits porteurs de projets.
- Améliorer l'information du citoyen et des demandeurs de permis afin de rendre les législations plus compréhensibles et abordables par chacun : amélioration du guichet de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, accès aux plans, schémas et règlements sur le site internet de la commune.
- Lutter efficacement contre les immeubles vides en vue de les remettre sur le marché, notamment en améliorant la perception et le recouvrement des taxes sur les immeubles abandonnés. Mettre en œuvre le mécanisme de gestion publique tel que le prévoit le Code du logement.
- Mieux contrôler les maisons unifamiliales transformées en appartements et la surpopulation de certains immeubles de rapport.
- Diminuer l'emprise de l'affichage publicitaire, en particulier celui apposé sur les façades. Mettre en œuvre une politique ambitieuse et volontariste d'harmonisation des devantures de magasins (étalages, enseignes, empiètement sur les trottoirs, etc...).
- Faire en sorte, dans le cadre de la politique urbanistique, que les logements correspondent aux besoins des habitant.e.s et que l'aménagement de l'espace public soit tourné vers le futur, notamment pour la mobilité.
- Activer des périmètres de préemption dans les zones où la commune souhaite intervenir.
- Soutenir la présence de représentants des habitants dans les comités d'accompagnement des PPAS et des études d'incidence.
- Veiller à favoriser, dans le cadre des Contrats de quartiers durables, des actions financables sur long terme ainsi que des équipements pérennes.

L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Anderlecht est la seule entité bruxelloise à bénéficier d'une véritable zone agricole. Neerpede doit symboliser la volonté des autorités locales de faire de notre commune un exemple de développement durable, tant sur le plan des politiques publiques que sur celui des relations entre citoyen.ne.s.

La majorité s'engage à :

- Elaborer un Plan Energie-Climat à l'horizon 2025.
- Contrôler la qualité de l'air dans les espaces publics, en particulier aux abords des écoles, et prendre les mesures adéquates pour l'améliorer.
- Recenser, cartographier et promouvoir les initiatives locales favorisant la transition et les mentionner dans la brochure d'accueil des nouveaux habitant.e.s.
- Evaluer la mise en œuvre de l'Agenda 21 et l'actualiser.
- Préserver le caractère rural de Neerpede et renforcer le soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement et de développement de l'agriculture urbaine (notamment Maison Verte et Bleue).
- Favoriser le développement de la stratégie GoodFood au niveau local.
- Renforcer la promotion des produits agricoles locaux (bio, artisanaux, du terroir, etc...) via les cantines scolaires, les marchés locaux et via la vente directe aux champs.
- Soutenir les agriculteurs locaux dans la transition vers l'agriculture bio ou raisonnée.
- Soutenir les initiatives citoyennes pour créer des jardins, des potagers ou des ruches collectifs, des toitures verdurisées ou pour planter des arbres, des fleurs... qui embelliront les quartiers.
- Soutenir et encourager l'agriculture urbaine sur les terrains non exploités et sur certaines toitures. Continuer à développer les ateliers éducatifs sur les activités agricoles (notamment via la Maison Verte et Bleue).
- Entretien des sentiers et chemins dans une logique de maillage environnemental et promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés.
- Gérer de manière active des zones à haut potentiel écologique (roselière, marais de la rue de la Semence,...).
- Systématiser les marchés publics durables avec des clauses sociales et environnementales au sein de l'administration communale et introduire une charte éthique pour les entreprises avec qui la commune travaille.
- Participation aux actions de l'IBGE pour gérer l'administration de manière écologique, notamment en développant la dynamique lancée par la labellisation « éco-dynamique ».
- Intensifier la transition du parc automobile communal vers l'électrique tout en dévelop-

pant en parallèle les autres moyens de transport pour les déplacements fonctionnels (la marche, le vélo, les transports en commun...).

- Poursuivre la mise à disposition des grandes toitures de la commune pour investir dans les énergies renouvelables.
- Gérer les espaces verts en respectant le Plan Communal de Développement de la Nature, notamment en favorisant la plantation d'espèces végétales locales dans les propriétés communales, l'espace public, mais également lors de l'octroi des permis d'urbanisme délivrés et lutter contre les plantes invasives.

LA POLITIQUE CULTURELLE, ÉVÉNEMENTIELLE ET SPORTIVE

La culture remplit une fonction essentielle d'émancipation individuelle en permettant à chacun de mieux comprendre et de mieux se situer dans le monde. Le sport permet quant à lui de se dépasser et de nouer des contacts sociaux privilégiés. C'est pourquoi ils doivent être accessibles à tou.te.s.

La majorité s'engage à :

- Confirmer le rôle des deux Centres culturels (Escale du Nord et De Rinck) dans la mise en œuvre d'une politique culturelle intégrée.
- Développer, dans l'église désaffectée Saint François-Xavier, un pôle culturel et sportif permettant notamment de créer, sur Cureghem, une antenne conjointe des bibliothèques francophone et néerlandophone.
- Développer un pôle économique et culturel (sur le modèle du COOP) sur le site de l'ancienne Maison du Peuple, à la charnière entre le centre, Cureghem et Biestebroeck.
- Intensifier le travail des centres culturels dans les écoles, tous réseaux confondus, de manière à toucher tous les publics et à sensibiliser les enfants aux différentes formes culturelles.
- Créer un pass culturel pour les Anderlechtois.e.s permettant d'accéder gratuitement à certaines activités à caractère culturel et à en faire leur promotion.
- Éditer un guide des lieux d'exposition, de stages, d'événements culturels.
- Mettre en valeur le potentiel culturel et touristique.
- Créer un service communal « Événements » qui favorisera l'organisation de tous les manifestations anderlechtoises, tant publiques qu'associatives.
- Encourager des animations et fêtes de quartier favorisant l'expression des différentes communautés présentes à Anderlecht (par exemple lors des journées sans voiture).
- Améliorer l'information concernant l'article 27, géré par le CPAS, visant à favoriser l'accès des personnes défavorisées à des spectacles.

- Inciter la création de Givebox permettant l'échange gratuit de livres ou autres objets gratuitement dans les rues.
- Création d'un « label » pour artistes et artisans de la commune.
- Soutenir les artistes de la commune en leur offrant des espaces de création dans l'espace public ou au travers des bâtiments temporairement inoccupés.
- Accorder une attention particulière au soutien des jeunes artistes anderlechtois (groupes musicaux, danseurs, ...).
- Poursuivre le soutien à la Zinneke Parade et y encourager la participation d'un maximum d'acteurs anderlechtois.
- Achever la construction de la nouvelle salle des fêtes et des sports dans la zone sportive de Neerpede.
- Intensifier la politique de création et de rénovation de clubs-houses autour des infrastructures sportives existantes et surtout faire en sorte qu'elles puissent également servir de lieux de détente pour le grand public. En plus des clubs sportifs, cette politique pourrait aussi s'appliquer au mini-golf communal et au complexe sportif du parc Verdi.
- Soutenir activement les clubs sportifs amateurs de la commune.
- Créer une zone multi-sports le long du canal avec plusieurs espaces différenciés (volley, badminton, fitness, yoga, etc...).
- Continuer à développer une politique du « sport pour tous », en veillant tout particulièrement au développement du sport pour les femmes, les aînés, les personnes handicapées et en veillant à promouvoir l'interculturalité, notamment lors de la répartition des subsides.
- Valoriser le guichet unique pour le sport communal afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes sur le territoire.
- Poursuivre la création, la rénovation des petites infrastructures dans tous les quartiers : plaines de jeux pour enfants, terrains de pétanque, street workout, terrain de basket-ball et de volley-ball, terrains multisports, ... permettant la pratique de sports par tous (hommes et femmes) et dans tous les quartiers ;
- Définir des relations avec le Royal Sporting Club d'Anderlecht, qui comprennent notamment un objectif d'intégration sociale.
- Créer plusieurs « parcours running » pour la popularisation de la course à pied dans les rues et les espaces verts de la commune (aménagement des voiries en conséquence, amélioration de la luminosité, piste finnoise, etc...).
- Évaluer la faisabilité d'un vélodrome, d'une piste de biking et initier une course cycliste amateur annuelle (sur le modèle des 12 km de jogging d'Anderlecht).

LA POLITIQUE SOCIALE

Il faut promouvoir la solidarité en soutenant les habitant.e.s qui en ont le plus besoin mais aussi en multipliant les espaces de rencontres qui doivent leur permettre de se connaître et de découvrir leurs richesses au-delà de leurs différences (jeunes et personnes âgées, personnes de cultures et/ou religions différentes, personnes valides et moins valides, personnes de milieux sociaux différents...).

La majorité s'engage à :

- Créer une Maison de l'Action sociale qui rassemblerait dans un même lieu toutes les actions menées actuellement par la commune et le CPAS en matière sociale.
- Garantir un accueil performant (permettant la diminution du temps de gestion des dossiers) et bilingue au CPAS.
- Mettre en place un atelier « Surendettement » sur le modèle de l'atelier « Énergie » et développer des actions préventives pour éviter ce surendettement.
- Créer un service d'aide juridique de première ligne pour les cas problématiques.
- Impliquer les usagers dans la politique d'action sociale, en poursuivant et développant la dynamique participative du Conseil Consultatif des usagers sociaux.
- Amplifier les services d'insertion socioprofessionnelle (ISP) du CPAS.
- Développer une gestion saine et performante du home Van Hellemont tant au niveau de la gestion humaine et financière.
- Augmenter le nombre des logements de transit, notamment pour les personnes victimes de violences conjugales.
- Soutenir des initiatives telles que «le frigo social» par des collaborations avec l'épicerie sociale et la récupération plus systématique des invendus alimentaires au bénéfice des Anderlechtois en difficulté.
- Organiser une meilleure information concernant l'ensemble des services et structures d'aides existants sur le territoire communal en matière de santé.
- Transformer les centres récréatifs pour séniors en centres intergénérationnels où, en plus des repas du midi, sont organisées des activités multiples tels que par exemple des « repair-cafés », des formations aux nouvelles technologies, des tables de discussion, etc...
- Développer le pôle de logements consacrés aux personnes âgées autour du home Van Hellemont géré par le CPAS et des bâtiments du Foyer anderlechtois et le transformer en véritable « hôtel social » offrant d'autres services à caractère intergénérationnel.
- Permettre aux seniors de vivre le plus longtemps possible dans le logement de leur choix, en développant des services de soins et d'aide à domicile.
- Mettre en place un « Projet mémoire » afin de faire profiter notre commune des souvenirs de ses nombreux habitants

- Veiller dans tous les nouveaux aménagements à la sécurité des personnes à mobilité réduite (trottoirs en bon état, rampes aux escaliers des bâtiments publics, arrêts de trams et de bus aménagés, passages protégés pour les piétons, feux de signalisation aux carrefours dangereux, etc...).
- Développer des formations aux nouvelles technologies spécifiquement pour les plus âgé.e.s.
- Encourager les pratiques sportives pour aîné.e.s (marche, natation, yoga, gym...) dans infrastructures sportives communales.

LE LOGEMENT ET LE « VIVRE ENSEMBLE »

Avoir un logement décent et à prix abordable est la base d'une intégration sociale réussie. Mais au-delà, d'autres actions doivent pouvoir être développées qui font que les Anderlechtois.e.s partagent des expériences communes qui valorisent les échanges et le « vivre ensemble ».

La majorité s'engage à :

- Étudier la mise en place d'un guichet unique du logement pour faciliter les démarches des citoyens en recherche d'un logement ((partenariats éventuels: FA, Comensia, associations qui s'occupent du logement,...). L'éventualité d'un transfert des logements communaux au Foyer Anderlechtois sera étudiée afin de permettre de diminuer la charge qui pèse sur les locataires.
- Construire 1.200 nouveaux logements publics intégrés principalement dans les futurs développements urbanistiques.
- Faire de la rénovation rapide des logements sociaux en mauvais état une priorité.
- Promouvoir les agences immobilières sociales et les inciter à étendre leurs activités aux logements étudiants.
- Soutenir la création de logements « tremplin » et de logements partagés (logement kangourou/intergénérationnel, habitat groupé, co-location, CLT) pour permettre aux jeunes de bénéficier d'un logement à loyer modéré et de se constituer une épargne pour l'achat d'une habitation.
- Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil en utilisant adéquatement l'observatoire du logement et en développant la collaboration entre le service de l'hygiène et le service d'urbanisme.
- Amplifier la politique de cohésion sociale avec le soutien actif de la commune et en collaborant avec les associations, afin de l'étendre à un maximum de sites de logements sociaux.

- Réfléchir systématiquement à la mise en œuvre de pratiques inclusives dans toutes les politiques communales de façon transversale en appliquant les principes du « handstreaming ».
- Aménager tous les bâtiments publics pour qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Adopter un règlement communal et une charte locale des animaux de compagnie (pour garantir le bien-être animal, la quiétude du voisinage, la sécurité et la propreté publique).
- Aménager des zones clôturées où les chiens peuvent courir en liberté dans les parcs communaux.
- Développer une stratégie de communication pour sensibiliser la population aux différences et au respect des particularités.
- Lutter contre toute discrimination ou insulte dans l'espace public, au moyen notamment des Sanctions administratives communales (SAC).
- Créer un prix « Egalité des chances » pour les associations ou les citoyens qui s'illustrent dans le respect de la diversité.
- Établir un lien entre la politique de Solidarité internationale et l'accueil des populations migrantes.
- Organiser mensuellement une rencontre citoyenne sur des problématiques internationales.
- Nous engager dans un deuxième partenariat avec un pays du Sud.
- Maintenir des liens avec des anciens habitant.e.s de la commune aujourd'hui expatriés et qui développent des projets intéressants.
- Promouvoir un dialogue inter-religieux dans un souci de vivre ensemble en créant des espaces de rencontres interconfessionnelles dans l'esprit d'ouverture et de tolérance.
- Créer des espaces pour des cérémonies non-confessionnelles.